

**DELIBERATION n° CS 10 12 24**  
**Séance du Vendredi 13 Décembre 2024**

**BUGET EAU– DECISION MODIFICATIVE**

<b>Nombre de membres</b>
En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 0
Absent : 3
<b>Date de la convocation</b>
Le 2 Décembre 2024
<b>Date d'affichage</b>

Le Vendredi 13 Décembre 2024 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, M. Didier DUPRONT

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Claude VETTOR, suppléant de M. Roger COMBRES

Absent excusé : M. Jacques MORLAN, Mme Céline SALLES, M. Jacques FAUBEC

Un agent de distribution a été placé en longue maladie au cours de l'exercice. Cette décision a nécessité le recours à son remplacement. En conséquence, la charge annuelle sera augmentée d'un équivalent temps plein, l'agent en longue maladie bénéficiant du maintien de salaire à 100% pendant 1 an. Un réajustement du chapitre 12 est donc nécessaire.

En investissement, il s'agit de rééquilibrage d'ouverture de crédits 2024 sur opération, compte tenu des avancements de chantier, sans incidence financière sur le budget eau.

N° DM	Date	Objet	Montant
1	13/12/2024	TRANSFERT OP16/OP17 - REGUL ABSENCES CP	
		6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	-20 000,00
		6411 - Salaires, appointements, commissions de base	20 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		2182 - Matériel de transport	15 000,00
		2315 - Installation, matériel et outillage techniques	250 000,00
		Opération 00016	
		2315 - Installation, matériel et outillage techniques	-265 000,00
		Opération 00017	
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'adopter la décision modificative du budget eau telle que présentée ci-dessus

Le Président  
 Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Signature numérique de  
 Jean-christophe VERGNES  
 Date : 2024.12.16 14:35:30  
 +01'00'